

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 14 (1922)
Heft: 3

Buchbesprechung: Bibliographie

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 08.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

dération de l'industrie du papier et pour la Fédération des cheminots que depuis le début de 1922.

L'effectif de la confédération a augmenté ainsi de 50,000 membres et a dépassé le chiffre de 300,000 au 1er janvier 1922.

Les fédérations, qui n'ont pas encore adhéré, sont les ouvriers de l'industrie du textile, les travailleurs agricoles, les ouvriers électriciens et un certain nombre d'organisations moins importantes.

Allemagne. *Le premier congrès syndical de l'Union générale libre des employés.* Le premier congrès de cette organisation eut lieu au début du mois d'octobre 1921 à Dusseldorf. L'union comprend toutes les organisations syndicales libres des employés privés, y compris celles qui appartiennent depuis des années à l'Union syndicale générale allemande. La décision la plus importante du congrès fut l'acceptation unanime de la *convention d'organisation avec l'Union syndicale allemande*; cette convention contient entre autres les dispositions suivantes:

L'Union syndicale et l'Union des employés s'engagent, comme fédérations à base indépendantes, à agir en commun dans toutes les questions syndicales, sociales et économiques touchant les intérêts communs des ouvriers et des employés; cette disposition sera admise dans les statuts des deux organisations. Chaque groupe tiendra compte de l'autre dans les questions qui ne touchent que les intérêts de l'un d'eux, mais qui pourraient influencer aussi ceux de l'autre. En principe les ouvriers devront être organisés dans les fédérations adhérant à l'Union syndicale, les employés dans celles affiliées à l'Union des employés. Les deux comités, en commun avec les fédérations intéressées, s'entendront sur les exceptions nécessaires. Dans le but d'une action commune de l'Union syndicale et de l'Union des employés, on déléguera deux représentants des organisations respectives aux séances du comité, de commission et aux congrès; ces délégués ont voix délibérative. En cas de nécessité, les deux comités centraux tiendront des séances communes. Les relations locales et d'arrondissement seront garanties par l'envoi réciproque de délégations aux séances de comité et de cartel. L'Union des employés adhère avec l'assentiment de l'Union syndicale internationale d'Amsterdam, sans qu'une seconde centrale nationale soit créée pour l'Allemagne. On accorde un siège au moins à l'Union des employés au congrès syndical international.

Réunions internationales

Réunion du comité international du textile. Le comité de l'Internationale des ouvriers du textile s'est réuni les 6 et 7 janvier 1922 à Reichenberg (Tchéco-Slovaquie). Etaient représentés la Belgique, le Danemark, l'Allemagne, la France, la Grande-Bretagne, les Pays-Bas, l'Italie, l'Autriche, la Suisse, la Tchéco-Slovaquie.

Le comité décida d'élever les cotisations et d'en verser les trois quarts au fonds de grève international.

Le secrétaire international, Tom Shaw (Grande-Bretagne) exposa la situation de la Grande-Bretagne, où les ouvriers du textile travaillent 47 heures et demie par semaine, et où les patrons ne demandent pas d'heures supplémentaires.

Le comité est entré en relations avec les fédérations non affiliées, notamment avec les organisations des Indes, du Japon et de la Russie.



Bibliographie

Nos jeunes filles et le choix d'une profession. Selon le vœu de nombreux éducateurs et éducatrices, la commission centrale des apprentissages de l'Union suisse des arts et métiers a publié, avec la collaboration d'hommes d'expérience, des directions pour les parents et les autorités scolaires et tutélaires. Cet opuscule, intitulé *Nos jeunes filles et le choix d'une profession*, par Gertrude Krebs, maîtresse d'école ménagère à Soleure, l'auteur bien connu des « Conseils pour jeunes filles suisses », doit être envisagé comme particulièrement utile à notre époque où le choix d'une profession a la plus grande importance pour la vie économique de notre peuple. Il donne un court aperçu de toutes les professions qui conviennent pour le sexe féminin avec leurs exigences et leurs possibilités d'activité lucrative et tient compte notamment des conditions de notre pays. Cette brochure devrait donc être répandue partout et est surtout recommandée aux parents, aux membres du corps enseignant et aux commissions d'école.

Elle forme le 15^e cahier de la *Bibliothèque suisse des arts et métiers*, qui paraît chez Büchler & Cie, à Berne. Elle coûte 30 ct. et par quantités de 10 exemplaires 15 ct.

Situation du chômage à fin janvier 1922

Industries	Chômeurs complets			Chômeurs partiels			Secourus		
	Fin févr. 1921	Fin août 1921	Fin janv. 1922	Fin févr. 1921	Fin août 1921	Fin janv. 1922	Fin févr. 1921	Fin août 1921	Fin janv. 1922
1. Alimentation et boissons	600	1,096	3,220	1,212	2,994	3,540	228	664	1,692
2. Vêtement et cuir	1,238	1,374	2,262	12,596	3,895	1,279	557	881	1,375
3. Bâtiment et peinture	4,606	6,606	18,339	156	425	585	1,620	2,609	8,320
4. Bois et verre	1,554	1,526	3,107	414	283	436	553	655	1,740
5. Textile	11,714	8,413	6,557	35,030	27,158	14,957	7,621	5,287	4,673
6. Arts graphiques et papier	632	865	1,151	1,275	5,205	1,514	236	399	681
7. Métallurgie, électricité	4,581	8,061	12,814	8,504	18,908	17,182	1,997	4,599	7,805
8. Horlogerie, bijouterie	5,637	19,685	19,595	19,094	12,829	6,593	4,534	13,414	14,046
9. Commerce	1,728	3,371	3,506	—	—	26	454	1,070	1,817
10. Hôtels, cafés, pensions	934	212	1,166	—	—	—	146	—	404
11. Autres professions	6,989	9,028	15,579	—	164	216	2,915	3,159	7,716
12. Personnel sans connaiss. profess.	2,492	3,945	9,284	4,649	2,448	2,853	597	1,045	3,503
Total pour la Suisse	42,705	63,182	96,580	82,930	74,309	49,181	21,458	33,782	53,772